Rapport annuel

SG MIROVA ACTIONS MONDE CLIMAT

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

SG 29 HAUSSMANN

DEVELOPPONS ENSEMBLE L'ESPRIT D'EQUIPE
SOCIETE GENERALE
Private Banking

Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion 4

Rapport d'activité 11

Techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés 14

Rapport du commissaire aux comptes 15

COMPTES ANNUELS

Bilan 19
Actif 19
Passif 20

Compte de résultat 21

ANNEXE

Stratégie et profil de gestion 24

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices 25

Règles & méthodes comptables 26

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice 28

Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice 29

Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions 30

Expositions directes et indirectes sur les différents marchés 31
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles) 31
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition 31
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) 32
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité 33
Exposition directe sur le marché des devises 34
Exposition directe aux marchés de crédit 35
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie 36
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion 37

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat 38
Créances et dettes - ventilation par nature 38
Frais de gestion, autres frais et charges 39
Engagements reçus et donnés 41
Acquisitions temporaires 41
Instruments d'entités liées 42

Détermination et ventilation des sommes distribuables 43
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets 43
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes 44

Inventaire des actifs et passifs 45

Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part) 50

Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part) 52

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part) 53

Synthèse de l'inventaire 54

Comptes annuels au 29/12/2023 55

Informations SFDR 78

Commercialisateur	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Société de gestion	SG 29 HAUSSMANN 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 29, boulevard Haussmann - 75009 Paris.
Centralisateur	SOCIETE GENERALE 32, rue du Champ de Tir - 44000 Nantes.
Commissaire aux comptes	ERNST & YOUNG ET AUTRES Tour First - TSA 14444 - 92037 Paris la Défense. Représenté par Monsieur David Koestner

Informations concernant les placements et la gestion

Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI World Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis) sur la période de placement minimale recommandée de 5 ans, suivant une approche responsable thématique « Climat », en investissant dans des sociétés spécialisées dans les solutions bas carbones participant positivement aux enjeux de la transition énergétique et en tenant compte à l'échelle du portefeuille des niveaux d'émissions induites et évitées par les acteurs sélectionnés. Par ailleurs, la sélection des valeurs en portefeuille se base à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères extra-financière intégrant la prise en compte les aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance).

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

Indicateur de référence :

L'indicateur de référence est le « MSCI World Net Total Return Index » (l'« Indicateur de Référence »), représentatif des grandes et moyennes capitalisations internationales.

L'indicateur de Référence est un indice action, pondéré par la capitalisation boursière ajustée du flottant, calculé et publié par le fournisseur d'indices internationaux MSCI Inc. (« MSCI »).

L'Indicateur de Référence est un indice dividendes nets réinvestis c'est-à-dire que la performance de l'Indicateur de Référence inclut les dividendes nets détachés par les actions qui le composent.

Une description exhaustive et la méthodologie complète de construction de l'Indicateur de Référence, ainsi que des informations sur la composition et les poids respectifs des composants de l'Indicateur de Référence sont disponibles sur le site internet : www.msci.com.

L'administrateur MSCI Limited de l'Indicateur de Référence est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA.

Conformément aux dispositions du règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la Société de Gestion dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Stratégie d'investissement :

La gestion du FCP est orientée vers les marchés actions internationaux.

Le FCP est exposé à l'ensemble des capitalisations internationales, avec une prépondérance sur les grandes capitalisations. Le

FCP est géré principalement selon une approche quantitative (c.-à-d. mathématique ou statistique), selon une méthodologie développée par le Délégataire de la Gestion Financière pour la sélection des titres, complétée par une approche fondamentale.

La sélection des valeurs en portefeuille est fondée sur une approche responsable thématique « Climat », au travers de la recherche de sociétés spécialisées dans les solutions bas carbone afin d'offrir une haute performance en termes d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du portefeuille (c'est-à-dire un portefeuille dont les niveaux agrégés d'émissions induites et évitées pourraient, selon l'analyse du Délégataire de la Gestion Financière répondre positivement aux enjeux de la transition énergétique).

Pour sélectionner les titres en portefeuille, le processus d'investissement repose sur une analyse fondamentale approfondie des sociétés. Dans un premier temps, une analyse extra-financière est réalisée, couvrant notamment les aspects ESG (Environnement, Social et Gouvernance), selon une méthodologie propriétaire développée par le Délégataire de la Gestion Financière. Cette méthodologie d'analyse extra-financière inclut notamment les impacts sociaux et environnementaux de chaque acteur en lien avec les Objectifs de Développements Durables (ODD). Lorsque l'analyse extra-financière est concluante, le Délégataire de la Gestion Financière procède à une analyse financière détaillée de l'entreprise.

Approche ISR et Climat mise en œuvre dans le FCP :

Le FCP met en œuvre une approche thématique « Climat » en combinant principalement des approches thématique ESG et « Best-In-Universe » et complétées par des approches d'exclusions sectorielles, et d'engagement :

- Approche thématique ESG consiste à choisir des émetteurs actifs sur des thématiques ou secteurs liés au développement durable tels que les énergies renouvelables, l'eau, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco-efficience, le vieillissement de la population.
- Approche « Best-in-universe » consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité, en assumant des biais sectoriels, puisque les secteurs qui sont dans l'ensemble considérés plus vertueux seront plus représentés.
- Approche exclusion consiste à exclure de l'univers d'investissement les entreprises ne répondant pas aux exigences minimales du Délégataire relatives aux activités controversées tel que décrit dans la section « Exclusions sectorielles » ci-dessous.
- Engagement consiste à influencer le comportement d'une entreprise/émetteur, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

L'univers d'investissement de départ, intégrant environ 1600 valeurs internationales, est composé des valeurs présentes dans l'indicateur de référence (MSCI World) ainsi que des valeurs identifiées par l'analyse fondamentale et l'équipe de recherche en raison de leur positionnement sur les thématiques de la transition énergétique. Les différents critères présentés ci-dessous sont appliqués à cet univers d'investissement de départ.

a) Exclusions sectorielles :

Compte tenu de l'approche de gestion durable et responsable, les exclusions sectorielles suivantes sont appliquées à l'univers d'investissement initial, composé de valeurs européennes.

En cohérence avec la politique sectorielle du Groupe Société Générale, le FCP exclut de son univers d'investissement les entreprises liées aux secteurs suivants (à partir de certains seuils) : Armements prohibés ou controversés au sens des convention d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008), Charbon thermique, Pétrole et gaz, Tabac et Huile de Palme.

En outre, les sociétés qui contreviennent directement ou indirectement à l'un ou plusieurs des 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies sont également exclues de l'univers d'investissement du FCP.

Le détail de la politique d'exclusions sectorielles et normatives est disponible sur le site internet de la Société de Gestion :

https://sg29haussmann.societegenerale.fr/fileadmin/user_upload/SG29H/pdf/reglementation/Politique_d_exclusion_SG29_VF_FRA.pdf

Par ailleurs, le Délégataire de la Gestion Financière, dans le cadre de sa méthodologie d'intégration des enjeux ESG, cherche à identifier les acteurs proposant des solutions qui créent un impact positif tout en s'assurant que les investissements respectent les exigences minimales relatives aux activités controversées identifiées par le Délégataire. Sont par exemple exclues de l'univers d'investissement les entreprises impliquées dans l'extraction, la transformation/le raffinage et le commerce des combustibles fossiles, le tabac, les jeux d'argent, les armes ou les entreprises internationales en cas de violations graves des principes du Pacte mondial des Nations Unies et/ou des lignes directrices de l'OCDE au motif notamment de pratiques problématiques en matière de respect des droits humains, du droit du travail, de l'environnement, de l'éthique professionnelle et des questions liées la corruption.

Des informations détaillées sur les principales questions controversées et les critères que le Délégataire de la Gestion Financière a mis en place afin d'assurer le respect de ces exigences dans le cadre de son analyse des entreprises sont disponibles sur son site internet :

https://www.mirova.com/sites/default/files/2024-01/Mirova-Minimum-Standards%20-Decembre-2023%28fr%29_0.pdf

b) Intégration du thème Climat :

Le Délégataire de la Gestion Financière identifie ensuite, au travers de son analyse extra-financière, les sociétés qu'il considère comme ayant une forte valeur ajoutée d'un point de vue environnemental, notamment en termes d'impact carbone et de contribution à la lutte contre le changement climatique.

Afin de mesurer la performance des entreprises en termes d'émissions carbone, le Délégataire de la Gestion Financière s'est associé au cabinet Carbone 4 et dispose pour chaque valeur en portefeuille de données relatives à :

- La quantité réelle d'émissions de CO2 induites, engendrées au cours du cycle de vie des activités d'une entreprise (scope 1, 2 et 3),
- Une estimation des émissions de CO2 virtuellement évitées, en raison de solutions vertes ou d'efficacité énergétique mises en place par une entreprise.

Les émissions évitées sont des émissions qu'une entreprise n'a pas émis du fait de son efficacité énergétique ou du déploiement de solutions « vertes ». Il s'agit donc de réductions d'émissions virtuelles, calculées selon la méthodologie appliquée par le Délégataire de la Gestion Financière, qui auraient existé sans les efforts faits par l'entreprise pour les diminuer. La quantification de ces émissions évitées repose sur la différence entre les émissions réelles et un scénario de référence établi par Délégataire de la Gestion Financière à partir d'hypothèses méthodologiques qui comportent par nature une part de subjectivité. Les émissions réelles des émetteurs ne sont, par nature, pas affectées par ces estimations d'émissions évitées ; il n'est donc pas pertinent méthodologiquement de soustraire les émissions évitées aux émissions induites.

Les émissions Scope 1 sont les émissions directes provenant des sources détenues par l'entreprise.

Les émissions Scope 2 sont les émissions indirectes associées à la production d'énergies importée par les activités de l'entreprise. Les émissions Scope 3 sont les émissions indirectes qui sont imputables à l'entreprise en amont et en aval de son activité directe.

Les émissions évitées correspondent aux émissions qui auraient été émises sans les efforts des entreprises pour les réduire, directement comme indirectement.

A l'inverse des émissions de scopes 1 et 2, les données relatives au scope 3 ne font pas toujours l'objet de calculs et de publication par l'entreprise. En l'absence de norme officielle pour le calcul de ces émissions, les données peuvent être calculées sur des périmètres d'activités différents, en tenant compte d'hypothèses variables, rendant complexe leur agrégation dans le cadre d'une analyse de portefeuille. Les données relatives au scope 3 utilisées par la société de gestion dans la construction du portefeuille proviennent dans la grande majorité de l'analyse quantitative effectuée par Carbone 4 selon une méthodologie propriétaire et leur exactitude n'est pas vérifiable.

Le Délégataire de la Gestion Financière n'applique pas de contrainte ou limite spécifique sur les émissions induites ou évitées par entreprise mais utilise ces données pour construire un portefeuille dont l'intensité carbone totale en émissions induites est significativement inférieure à celle de l'indice de référence du fonds. La stratégie mise en œuvre par le Délégataire de la Gestion Financière a en effet pour objectif de maximiser une combinaison d'objectifs extra-financiers tels que :

- La qualité ESG globale par la notation qualitative incluant notamment les efforts et les stratégies mises en place par les entreprises du point de vue climatique,
- La réduction de l'impact négatif sur la planète à travers la baisse des émissions induites,
- La réallocation du capital vers les apporteurs de solutions à la transition énergétique identifiés par les émissions évitées. »

c) Analyse extra-financière ESG :

Sur la base de cet univers filtré, le Délégataire de la Gestion Financière développe une approche « Best-in-Universe » consistant à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra-financier indépendamment de leur secteur d'activité.

Le Délégataire de la Gestion Financière réalise une revue des opportunités et risques ESG de tous les émetteurs éligibles suivant une grille de lecture sectorielle interne pour évaluer :

- La qualité des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance
- La contribution des produits et services aux objectifs du développement durable (ODD) tels que définis par les Nations Unies.

L'analyse ESG s'effectue à partir des enjeux clés spécifiques à chaque secteur. A titre d'exemple, sur le pilier Environnemental, la société de gestion analyse les impacts environnementaux résultant de la production d'énergie, l'eco-design et le recyclage. Sur le pilier Social, la société de gestion analyse les pratiques en matière de santé et sécurité des employés ou les droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement. Sur le pilier Gouvernance, la société de gestion analyse des critères comme l'équilibre de la répartition de la valeur ou l'éthique des affaires.

La recherche et la notation extra-financière des entreprises sont réalisées en interne exclusivement et s'appuie sur les données brutes des entreprises ainsi que des rencontres régulières avec leur management. Le Délégataire de la Gestion Financière utilise aussi bien les données publiées par les entreprises que des données provenant de sources externes.

A l'issue de ce processus d'analyse ESG, le Gestionnaire financier émet une opinion contraignante qui exclut systématiquement de l'univers d'investissement les entreprises dont les activités économiques sont considérées comme ayant une incidence négative significative sur la réalisation d'un ou plusieurs ODD des Nations unies, quelle que soit leur contribution positive. Seules les entreprises considérées comme ayant un impact élevé, modérée ou faible selon la méthodologie du Gestionnaire financier sont éligibles.

Par ailleurs, dans le cas où une entreprise verrait sa notation baisser en dessous du minimum requis par le Délégataire de la Gestion Financière pour le FCP, la position sur l'émetteur serait cédée dans le meilleur intérêt des porteurs de parts.

Ainsi, la poche actions du portefeuille sera investie à 100% dans des valeurs ayant fait l'objet d'une analyse et d'une notation ESG par le Délégataire de la Gestion Financière.

Cet univers de valeurs sélectionnées constitue l'univers d'investissement responsable sur lequel le Délégataire de la Gestion Financière met en œuvre l'étape de l'analyse financière.

d) Engagement

L'approche consiste à influencer le comportement d'une entreprise/émetteur, à moyen et long terme, en faisant valoir l'importance d'une meilleure prise en compte des facteurs environnementaux, sociétaux et de gouvernance. Cette action recouvre aussi bien le dialogue avec les entreprises (individuellement ou collectivement), que les pratiques de vote des gérants, dont le dépôt de résolutions proposées en assemblée générale d'actionnaires.

A partir de l'univers d'investissement de départ, l'approche ISR mise en œuvre par les gérants au travers :

- des exclusions sectorielles (détaillées en section a),
- de l'intégration du thème Climat (détaillée en section b),
- de la sélection de valeurs reposant sur l'analyse fondamentale des critères extra-financiers (détaillée en section c),
- et de la politique d'engagement (détaillée en section d),

conduit à tout moment à une notation supérieure du portefeuille comparé à la notation de l'univers d'investissement après élimination de minimum 20% des valeurs les moins bien notées.

Analyse financière :

A partir de cet univers d'investissement responsable climat, le Délégataire de la Gestion Financière applique une recherche fondamentale détaillée pour sélectionner les entreprises bien gérées, qui bénéficient d'avantages concurrentiels forts et durables, avec une structure financière solide, et qui évitent les risques irresponsables.

En s'appuyant sur les informations issues de l'analyse de l'équipe de recherche, le Délégataire de la Gestion Financière concentre son analyse sur le positionnement industriel et le paysage concurrentiel de l'entreprise, la qualité de la direction, la gouvernance et les plans de rémunération, le profil financier et des bénéfices, et, in fine, la valorisation.

Seules les valeurs présentant un profil fondamental robuste selon la méthodologie d'analyse du Délégataire de la Gestion Financière sont éligibles à l'univers d'investissement.

Limites méthodologiques :

En l'absence d'un cadre de reporting clairement défini, cette méthode de calcul de la performance des entreprises en termes d'émissions carbone comprend néanmoins plusieurs limites liées tant aux données qu'à la méthode. A défaut de données reportées publiquement, il a paru plus juste au Délégataire de la Gestion Financière de faire calculer par Carbone 4, avec les estimations que cela suppose, des émissions induites et évitées en scope 1, 2 et 3 à chaque fois que cela semblait pertinent plutôt que d'utiliser consciemment des données extrêmement restrictives sous prétexte qu'elles sont plus reportées.

Au niveau de la méthode, les émissions évitées sont des émissions qu'une entreprise n'a pas émis du fait de son efficacité énergétique ou du déploiement de solutions « vertes ». Il s'agit donc de réductions d'émissions virtuelles : elles auraient existé sans les efforts faits par l'entreprise pour les diminuer. Selon la méthodologie appliquée par le Délégataire de la Gestion Financière, la quantification de ces émissions évitées repose sur la différence entre les émissions réelles et un scénario de référence établi par le Délégataire de la Gestion Financière à partir d'hypothèses méthodologiques qui comportent par nature une part de subjectivité. Les émissions réelles des émetteurs ne sont, par nature, pas affectées par ces estimations d'émissions évitées ; il n'est donc pas pertinent méthodologiquement de soustraire les émissions évitées aux émissions induites.

Enfin, l'approche responsable thématique « Climat » retenue pourra induire des biais sectoriels par rapport à l'indice de référence.

L'objectif d'investissement durable du FCP est atteint à travers la mise en place de la stratégie d'investissement ISR décrite ci-dessus.

Le FCP dispose du Label ISR de l'Etat Français.

L'exposition aux marchés actions pourra être réalisée au travers d'actions internationales (ou d'autres titres de capital) de tous secteurs économiques et de toutes capitalisations.

L'exposition aux marchés actions pourra varier entre 90% et 100% maximum de l'actif net du FCP.

L'exposition aux marchés monétaires pourra être effectuée au travers d'OPCVM « Monétaires ».

L'exposition aux marchés monétaires pourra varier entre 0% et 10% maximum de l'actif net du FCP par le biais d'investissements en parts et/ou actions d'OPCVM « Monétaires ».

Le portefeuille du FCP est investi en :

Actions ou autres titres de capital : entre 90% et 100 maximum de l'actif net du FCP

Le FCP est investi à hauteur de 90% minimum de son actif net dans des actions (ou instruments équivalents,) internationales.

Il s'agit d'actions ou autres titres de capital de tous secteurs économiques et de toutes capitalisations. Il est toutefois à noter que le FCP est investi jusqu'à 15% maximum en actions dont la capitalisation boursière est inférieure à 7 milliards d'euros.

Titres de créances, instruments du marché monétaire :

Néant.

Actions et/ou parts d'OPCVM, FIA ou fonds d'investissement de droit étranger :

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif net dans des actions et/ou parts d'OPCVM français ou européens.

Instruments dérivés :

En vue de couvrir le portefeuille contre le risque de change dans la limite d'une fois l'actif, le Délégataire de la Gestion Financière pourra utiliser de façon ponctuelle des produits dérivés négociés sur les marchés financiers de gré à gré, organisés et réglementés sans rechercher de surexposition du portefeuille selon les modalités suivantes

Risque	Nature de l'intervention	Instruments utilisés
Change	Couverture	Change à terme (FX Forward)

Aucune contrepartie ne sera privilégiée par le FCP.

Titres intégrant des dérivés :

Néant

Dépôts :

Pour la gestion de ses liquidités, le FCP peut avoir recours aux dépôts à hauteur de 10% de son actif net.

Emprunts d'espèces :

Le FCP pourra avoir recours à l'emprunt d'espèces à hauteur de 10% de son actif net et ce, dans le cadre de la gestion de sa trésorerie.

Opérations d'acquisitions et de cessions temporaires de titres :

Néant.

Contrats constituant des garanties financieres :

Dans le cadre des transactions réalisées sur les instruments dérivés, le FCP peut recevoir ou verser des garanties financières, tels que des dépôts en garantie, lesquelles sont versées en numéraires ou en valeurs mobilières, et ayant pour but de réduire le risque de contrepartie lié à ces opérations. Toute garantie financière reçue par le FCP dans ce cadre doit respecter les critères définis par les lois et règlements en vigueur, notamment en termes de liquidité, d'évaluation, de qualité de crédit des émetteurs, de corrélation, de diversification, de risques liés à la gestion des garanties et d'applicabilité.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans les instruments financiers sélectionnés par la Société de Gestion ou, le cas échéant, par le Délégataire de la Gestionnaire Financière dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie d'investissement du FCP. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le porteur de part ne bénéficie d'aucune garantie de restitution du capital investi. Le FCP sera ainsi soumis aux risques suivants :

Risque de perte en capital : Le capital investi dans le FCP n'est pas garanti. Les porteurs sont susceptibles de perdre tout ou partie de leur investissement initial.

Risque que l'objectif de gestion du FCP ne soit que partiellement atteint : Il ne peut y avoir de garantie quant à la réalisation de l'Objectif de Gestion du FCP. Il n'y a aucune certitude que la Société de Gestion ou, le cas échéant, le Délégataire de la Gestion Financière soit en mesure d'allouer les actifs du FCP de façon profitable et le FCP pourrait subir des pertes malgré une performance positive concomitante de certains marchés financiers.

Risque actions : La variation du cours des actions peut avoir un impact négatif sur la valeur liquidative du FCP. En période de baisse du marché des actions, la valeur liquidative pourra être amenée à baisser.

Risque lié aux petites et moyennes capitalisations : Le FCP investissant dans des sociétés de petite et moyenne capitalisation, l'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative du FCP.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le style de gestion repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions). Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants.

Risque de change : Il existe un risque de change puisque le FCP sera exposé à des devises différentes de l'euro. En cas de hausse de l'euro par rapport aux autres devises, la valeur liquidative du FCP sera impactée négativement.

Risque lié à la couverture de change : Le FCP peut avoir recours à une stratégie de couverture visant à réduire l'impact du risque de change. Cependant, cette stratégie de couverture reste imparfaite et ne pourra pas réduire totalement l'impact des mouvements du marché des changes sur la valeur liquidative du FCP.

Risques liés au recours à des instruments dérivés : Du fait de l'utilisation d'instruments dérivés, si les marchés sous-jacents baissent, la valeur liquidative peut baisser dans des proportions plus importantes.

Risque de contrepartie : Dans le cadre des opérations de gré à gré, le FCP est exposé au risque de défaillance de la contrepartie avec laquelle l'opération est négociée. Ce risque potentiel est fonction de la notation des contreparties et peut se matérialiser dans le cadre d'un défaut d'une de ces contreparties par une baisse de la valeur liquidative du FCP.

Risques en matière de durabilité : Le FCP est exposé aux risques en matière de durabilité. Le FCP suit une approche extra-financière engageante visant à atténuer ces risques, et par conséquent l'impact potentiel de ces risques sur la valeur des investissements réalisés par le FCP devrait également être atténué. Cependant, il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés, et la survenance de tels risques pourrait avoir un impact négatif sur la valeur des investissements réalisés par le FCP.

La réalisation de l'un de ces risques peut entraîner la baisse de la valeur liquidative de l'OPCVM.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

Parts C : Tous souscripteurs

L'investisseur qui souscrit à ce FCP souhaite s'exposer aux marchés actions internationales.

Les parts de ce FCP n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi US Securities Act of 1933. En conséquence, elles ne peuvent pas être offertes ou vendues, directement ou indirectement, pour le compte ou bénéfice d'une « U.S. person », selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou telle que définie par la réglementation américaine « Foreign Account Tax Compliance Act » (FATCA).

La durée de placement recommandée est de 5 ans.

Le montant qu'il est préférable d'investir dans ce FCP par chaque investisseur dépend de sa situation personnelle. Pour le déterminer, il doit tenir compte de son patrimoine personnel, et de ses besoins actuels. Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment ses investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de ce FCP.

Indications sur le régime fiscal :

Le FCP n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés. Selon le principe de transparence, l'administration fiscale considère que le porteur est directement détenteur d'une fraction des instruments financiers et liquidités détenues dans le FCP. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par le FCP ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par le FCP dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de chaque porteur et/ou de la juridiction à partir de laquelle le porteur investit ses fonds.

Si l'investisseur souhaite obtenir des informations complémentaires sur sa situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser au commercialisateur du FCP ou à son conseiller fiscal.

Prise en compte des risques de durabilité, des incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité et de la taxonomie européenne :

Le FCP relève de l'article 8 du Règlement (UE) 2019/2088. A ce titre, il promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales. Les informations relatives à ces caractéristiques environnementales et/ou sociales sont disponibles en annexe de ce prospectus (ci-après l'« Annexe précontractuelle »).

L'évaluation des incidences probables des risques en matière de durabilité est décrite au sein des sections « Stratégie d'investissement », « Profil de Risque » du prospectus et au sein de l'Annexe précontractuelle.

La prise en compte des principales incidences négatives par le FCP est détaillée au sein de l'Annexe précontractuelle.

Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité et sur la prise en compte des principales incidences négatives dans les processus de prise de décision en matière d'investissement par la Société de Gestion peuvent être consultées sur le site de la Société de Gestion à l'adresse suivante : https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

Enfin, les informations relatives au Règlement (UE) 2020/852 (le « Règlement Taxonomie ») sont développées au sein de l'Annexe précontractuelle.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- *La dernière valeur liquidative est disponible dans les locaux de la Société de Gestion. Les derniers documents annuels ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de SG 29 HAUSSMANN, 29 boulevard Haussmann - 75009 Paris. Site internet : https://sg29haussmann.societegenerale.fr*
- *Date d'agrément par l'AMF : 04 décembre 2020.*
- *Date de création du Fonds : 08 janvier 2021.*

RAPPORT D'ACTIVITÉ

Performance du fonds :

Sur l'année 2024, le portefeuille est en hausse de +17.65% contre une performance de +26.60% pour son indice de référence.

Les 10 meilleurs contributeurs à la performance du portefeuille au cours de l'année sont : NVIDIA Corporation (+189.32%), American Express Company (+71.02%), Microsoft Corporation (+20.46%), eBay Inc. (+54.43%), NEC Corp. (+25.62%), Mastercard Incorporated (+32.46%), Eli Lilly and Company (+42.19%), Oracle Corporation (+70.67%), Cisco Systems, Inc. (+28.84%) et Sekisui House, Ltd. (+19.82%).

A l'inverse, les 10 principaux détracteurs à la performance sont : Vestas Wind Systems A/S (-54.25%), Enphase Energy, Inc. (-44.56%), Sunrun Inc. (-49.73%), Solaria Energia y Medio Ambiente, S.A. (-58.01%), Adobe Inc. (-20.49%), Sunnova Energy International Inc (-73.71%), Nucor Corporation (-36.91%), Fluence Energy, Inc. (-30.14%), lululemon athletica inc. (-20.21%) et LKQ Corporation (-15.66%).

La performance passée ne préjuge pas de la performance future. Elle n'est pas constante dans le temps.

Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
Titres	**Acquisitions**	**Cessions**
OSTRUM SUSTAINABLE TERSORERIE FCP	2 056 086,88	1 802 131,15
NVIDIA CORP	-	1 341 919,79
NEC CORP	-	893 015,12
CISCO SYSTEMS INC	466 744,38	23 126,94
OMNICOM GROUP INC	457 780,65	28 216,51
QUEBECOR SUB VTG B	-	461 278,72
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	406 748,77	16 607,43
ABBOTT LABORATORIES	-	343 725,70
EVERSOURCE ENERGY	-	330 393,80
TRANE TECHNOLOGIES PLC	285 587,43	15 299,30

Informations réglementaires

Frais de transaction

Le compte rendu aux frais d'intermédiation peut être adressé à tout porteur qui en ferait la demande auprès de SG 29 HAUSSMANN.

Droits de vote

Le document "politique de vote", le rapport de la société de gestion rendant compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote des opc qu'elle gère et l'information relative au vote sur chaque résolution peuvent, en application des articles 322-75, 322-76 et 322-77 du Règlement Général de l'AMF, être consultés, soit sur le site internet de la société de gestion, soit au siège social de la société de gestion (sur simple demande).

Critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance

SG 29 Haussmann a défini et met en œuvre une politique d'exclusion des émetteurs dont les pratiques sont considérées comme controversées d'un point de vue environnemental, social et/ou de gouvernance pour certaines de ses stratégies d'investissement, la Société de gestion vise à atténuer les risques en matière de durabilité. En outre, lorsqu'un fonds suit une approche extra-financière (sélection, thématique, impact, etc.), les risques en matière de durabilité pourront être d'autant plus atténués. Dans les deux cas, veuillez noter qu'il n'existe aucune garantie que les risques en matière de durabilité soient totalement neutralisés. Plus d'informations sur l'intégration des risques en matière de durabilité dans les processus de prise de décision en matière d'investissement peuvent être consultées sur le site de la Société de gestion : https://sg29haussmann.societegenerale.

Risque global

La méthode de calcul du ratio du risque global est la méthode de calcul de l'engagement.

Politique de sélection des intermédiaires financiers

SG29 HAUSSMANN n'exécute pas d'ordres directement et les transmet à un prestataire pour exécution.

SG29 HAUSSMANN a signé des conventions de services avec des départements ou des filiales du groupe Société Générale (SGBT) pour l'exécution des ordres relatifs aux différentes familles d'instruments Financiers.

Cette sélection s'appuie sur l'expertise reconnue de ces entités d'une part et, d'autre part sur la qualité et la connectivité des Systèmes Informatiques (SI) offrant ainsi un dispositif solide en matière de passation des ordres, de confirmation et de règlement-livraison des opérations réalisées.

Ces intermédiaires communiquent leurs politiques d'exécution respectives et sont redevables des obligations de meilleure exécution applicables aux instruments financiers traités.

SG29 HAUSSMANN a également mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des prestataires d'aide à la décision d'investissement (SADIE). Ce service fait l'objet d'une rémunération au travers d'un mécanisme de commission partagée.

1- Critères

Sur la base des deux objectifs essentiels de la MIF, intérêt du client et respect de l'intégrité du marché, SG29 HAUSSMANN a retenu comme principaux critères : le prix, la liquidité, les coûts… Ces critères revêtent une importance variable selon les paramètres de l'ordre.

2- Contrôles

SG29 HAUSSMANN s'assure de l'application de cette politique en exerçant un contrôle périodique (contrôle sur site, analyse des données) des différents intermédiaires afin de s'assurer de la qualité de la prestation rendue.

La meilleure exécution fait l'objet d'une analyse globale sur l'ensemble des ordres exécutés au cours d'une période donnée certains ordres peuvent si nécessaire faire l'objet d'une analyse détaillée.

Les intermédiaires mettent à disposition de SG29 HAUSSMANN toutes les informations nécessaires à la traçabilité de chaque ordre.

3- Révision de la politique

Sur la base des contrôles réalisés et de ses constats, SG29 HAUSSMANN peut être amené à revoir le dispositif et sélectionner un ou plusieurs autres intermédiaires.

Politique de rémunération

La rémunération versée par SG 29 Haussmann est composée de la rémunération fixe et peut, si les conditions économiques le permettent, comprendre une composante variable sous la forme d'un bonus discrétionnaire. Ces bonus ne sont pas liés à la performance véhicules gérés (pas d'intéressement aux plus-values).

SG 29 Haussmann applique la politique de rémunération du Groupe Société Générale. Cette politique Groupe intègre un grand nombre des principes énoncés à l'annexe II de la Directive UCITS qui sont communs aux règles prudentielles déjà applicables au niveau du Groupe consolidé (cf. Rapport sur les politiques et pratiques de rémunération du Groupe Société Générale). De plus, SG 29 Haussmann a procédé dès 2014 à des aménagements de cette politique afin d'être en conformité avec les règles spécifiques à la Directive UCITS propre au secteur des gestionnaires de fonds de gestion alternative, notamment par la mise en place d'un mécanisme d'indexation (panier de 4 fonds représentatifs de l'activité de SG29 Haussmann) pour l'ensemble des collaborateurs qui bénéficient d'une rémunération différée et ce afin d'assurer un alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs.

Ainsi, la rémunération variable des collaborateurs de SG 29 Haussmann visés par la Directive UCITS est soumise aux dispositions et conditions suivantes :

- Une acquisition différée à hauteur de 40% minimum, avec un paiement différé étalé sur 3 ans prorata temporis,
- Un paiement de 50% de l'ensemble de la rémunération variable (part acquise et part non acquise) sous forme d'instruments financiers ou équivalents,
- Une acquisition de la part non acquise sous réserve du respect de conditions de présence et de performance ajustée des risques de l'entité.

La politique de rémunération de SG 29 Haussmann n'a pas d'incidence sur le profil de risque du UCITS et permet de couvrir l'ensemble des conflits d'intérêts liés à la gestion financière des véhicules.

SG29H	Somme des Rémunérations Fixes (EUR) 2024	Somme des Rémunérations Variables (EUR) 2024 (Including Equal Pay)	Rémunération Agrégée (Fixe et Variable) (EUR)
Personnel ayant une incidence sur le profil de risque	9 545 122	3 712 100	13 257 222

Ces informations sont disponibles sur notre site Internet à l'adresse : https://sg29haussmann.societegenerale.fr.

Securities Financing Transaction Regulation *(Règlement relatif aux opérations de financement sur titres)* ("SFTR") :

L'OPC ne contient pas d'instruments impactés par la règlementation SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation «T.G.E.».

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

ERNST & YOUNG et Autres
Tour First
TSA 14444
92037 Paris-La Défense cedex

Tél. : +33 (0) 1 46 93 60 00
www.ey.com/fr

SG Mirova Actions Monde Climat

Exercice clos le 31 décembre 2024

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux Porteurs de parts du fonds SG Mirova Actions Monde Climat,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif SG Mirova Actions Monde Climat constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 30 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthodes comptables exposées dans l'annexe des comptes annuels.

S.A.S. à capital variable
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Société de Commissaires aux Comptes

Siège social : 1-2, place des Saisons - 92400 Courbevoie - Paris-La Défense 1

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les titres financiers, et sur la présentation d'ensemble des comptes, au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.
En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 15 avril 2025

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

David Koestner

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN
Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) [1]	**24 151 256,06**	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	24 151 256,06	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) [1]	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	**689 513,24**	-
OPCVM	689 513,24	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	**24 840 769,30**	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	**12 612,60**	-
Comptes financiers	**73 220,53**	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	**85 833,13**	-
Total Actif I + II	**24 926 602,43**	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*
[1] Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	21 146 078,40	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 729 456,65	-
Capitaux propres I	**24 875 535,05**	**-**
Passifs de financement II [1]	**-**	**-**
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) [1]	**-**	**-**
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	**-**	**-**
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	**-**	**-**
Emprunts	**-**	**-**
Autres passifs éligibles (C)	**-**	**-**
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	**-**	**-**
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	**51 067,38**	**-**
Concours bancaires	**-**	**-**
Sous-total autres passifs IV	**51 067,38**	**-**
Total Passifs: I + II + III + IV	**24 926 602,43**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTE DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	427 603,30	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC *	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	5 297,88	-
Sous-total Produits sur opérations financières	**432 901,18**	**-**
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-217,89	-
Sous-total charges sur opérations financières	**-217,89**	**-**
Total Revenus financiers nets (A)	**432 683,29**	**-**
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-475 214,56	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-12 662,95	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	**-487 877,51**	**-**
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	**-55 194,22**	**-**
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	**1 177,58**	**-**
Sous-total revenus nets I = C + D	**-54 016,64**	**-**

** Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.*

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	798 559,18	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-22 020,91	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	**776 538,27**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	**-27 075,17**	**-**
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	**749 463,10**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	3 239 008,73	-
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	88,82	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	**3 239 097,55**	**-**
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	**-205 087,36**	**-**
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	**3 034 010,19**	**-**
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	**-**	**-**
Impôt sur le résultat V	**-**	**-**
Résultat net I + II + III - IV - V	**3 729 456,65**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

ANNEXE

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

L'objectif de gestion du FCP est de réaliser une performance supérieure à l'évolution de l'indice « MSCI World Net Total Return Index » (dividendes nets réinvestis) sur la période de placement minimale recommandée de 5 ans, suivant une approche responsable thématique « Climat », en investissant dans des sociétés spécialisées dans les solutions bas carbones participant positivement aux enjeux de la transition énergétique et en tenant compte à l'échelle du portefeuille des niveaux d'émissions induites et évitées par les acteurs sélectionnés. Par ailleurs, la sélection des valeurs en portefeuille se base à la fois sur des critères d'analyse financière et des critères extra-financière intégrant la prise en compte les aspects ESG (Environnemental, Social, Gouvernance).

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	*29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	Date n-4
Actif net total	**24 875 535,05**	23 087 825,22	23 015 471,44	22 892 559,70	-

	31/12/2024	*29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	Date n-4
PART C					
FR0000000085					
Actif net	**24 875 535,05**	23 087 825,22	23 015 471,44	22 892 559,70	-
Nombre de parts ou actions	**197 315,073**	215 434,745	232 936,285	195 181,95	-
Valeur liquidative unitaire	**126,07**	107,16	98,8	117,28	-
Distribution unitaire sur revenu net *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes *(y compris acomptes)*	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur *(personnes physiques)* [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**3,52**	-3,03	-7,89	5,39	-

[1] En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.
[2] Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du revenu net et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.
Date de création du Fonds : 08 janvier 2021.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable *(Règlement ANC 2020- 07 modifié)*

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthodes de comptabilisation :

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée quotidiennement sur la base de l'actif net.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré lors du paiement effectif des frais.

La comptabilité du FCP est effectuée en euros.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C :

Revenu net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	**23 087 825,22**	**-**
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées *(y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)* [1]	1 642 907,52	-
Rachats *(sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)*	-3 815 639,29	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	-55 194,22	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	776 538,27	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	3 239 097,55	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	**24 875 535,05**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

[1] Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

PART C

FR0000000085	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	13 550,248	1 642 907,52
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-31 669,92	-3 815 639,29
Solde net des souscriptions/rachats	**-18 119,672**	**-2 172 731,77**

PART C	En montant
Commissions de souscription acquises	-
Commissions de rachat acquises	-
Total des commissions acquises	**-**

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action *EUR*	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0000000085	PART C	Capitalisable	EUR	24 875 535,05	197 315,073	126,07

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation des expositions significatives par pays				
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**États-Unis+/-**	**Japon+/-**	**France+/-**	**Allemagne+/-**	**Irlande+/-**
Actif						
Actions et valeurs assimilées	24 151,26	14 947,68	1 751,17	993,64	865,17	779,69
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	**24 151,26**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**	**N/A**

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**<= 1 an**	**1<X<=5 ans**	**> 5 ans**	**<= 0,6**	**0,6<X<=1**
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

		Ventilation par nature de taux			
Exprimés en milliers d'EUR	**Exposition +/-**	**Taux fixe +/-**	**Taux variable ou révisable +/-**	**Taux indexé +/-**	**Autre ou sans contrepartie de taux +/-**
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	**73,22**	-	-	-	73,22
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	**N/A**	-	-	-	-
Options	**N/A**	-	-	-	-
Swaps	**N/A**	-	-	-	-
Autres instruments financiers	**N/A**	-	-	-	-
Total	**N/A**	**-**	**-**	**-**	**73,22**

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)* ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
Exprimés en milliers d'EUR	**0 - 3 mois +/-**	**3 - 6 mois +/-**	**6 mois -1 an +/-**	**1 - 3 ans +/-**	**3 - 5 ans +/-**	**5 - 10 ans +/-**	**>10 ans +/-**
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	73,22	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	**73,22**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**	**-**

Exposition directe sur le marché des devises

Exprimés en milliers d'EUR	USD+/-	JPY+/-	GBP+/-	DKK+/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	16 683,05	1 751,16	648,67	443,81	1 066,63
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	9,19	-	2,71	-	0,26
Comptes financiers	12,49	0,50	1,58	0,25	6,40
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	**16 704,73**	**1 751,66**	**652,96**	**444,06**	**1 073,29**

Exposition directe aux marchés de crédit

Exprimés en milliers d'EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	**-**	**-**	**-**

Méthodologie :

Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux[1] dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est alimenté des principales notations financières.

Pour chaque instrument, la notation est déterminée selon l'algorithme du 2ème meilleur rating externe.

Le 2ème meilleur rating est celui dont la notation en valeur numérique est le second sur l'ensemble des notations trouvées

Dans le cas où un seul rating est disponible, ce rating est considéré comme le second meilleur.

En cas d'absence de rating, c'est la notation de l'émetteur qui est requise.

[1] les éléments de taux d'actif et de passif sont présentés en valeur d'inventaire par cohérence avec les éléments du bilan.

Concernant les opérations temporaires, seules les cessions temporaires sont renseignées (mises en pension, titres prêtés et titres donnés en garantie).

Les acquisitions temporaires sont exclues.

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

exprimés en milliers d'Euro	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d’autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	12 151,64
Ventes à règlement différé	-
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	460,96
Total des créances	**12 612,60**
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-51 067,38
Dépôts de garantie	-
Autres débiteurs divers	-
Total des dettes	**-51 067,38**
Total des créances et dettes	**-38 454,78**

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	**Assiette**	**Taux barème**
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la Société de Gestion	Actif net	2.20% TTC maximum
Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Ces frais n'incluent pas les frais de recherche.

Prestataire percevant des commissions de mouvement :

Sans objet.

Frais de recherche :

Les frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du règlement général de l'AMF peuvent être facturés au FCP. Des informations complémentaires sur le fonctionnement de ces frais de recherche sont disponibles auprès de la société Délégataire de la Gestion Financière.

PART C

FR0000000085	31/12/2024
Frais fixes	487 877,51
Frais fixes en % actuel	1,97
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements *(par nature de produit)*	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
	-	-	-
Total			**-**

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	**-54 016,64**	**-**
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	**-54 016,64**	**-**
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	**-54 016,64**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART C

FR0000000085	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-54 016,64	-
Total	**-54 016,64**	**-**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	**749 463,10**	**-**
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	**749 463,10**	**-**
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	**749 463,10**	**-**

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

PART C

FR0000000085	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	749 463,10	-
Total	**749 463,10**	**-**
*** Information relative aux acomptes versés**		
Acomptes unitaires versés	-	-
**** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution**		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

** Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.*

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan *(hors IFT)*

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			**24 151 256,06**	**97,09**
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			**24 151 256,06**	**97,09**
Agences de médias			903 346,02	3,63
OMNICOM GROUP INC	USD	7 954	660 900,20	2,66
WPP PLC	GBP	24 227	242 445,82	0,97
Assurance services complets			268 085,40	1,08
ALLIANZ SE-NOM	EUR	906	268 085,40	1,08
Assurance vie			120 933,33	0,49
AIA GROUP LTD -H-	HKD	17 278	120 933,33	0,49
Automobiles			498 552,14	2,00
BAYERISCHE MOTORENWERKE	EUR	562	44 386,76	0,18
MERCEDES BENZ GROUP AG	EUR	1 302	70 047,60	0,28
TOYOTA MOTOR CORP	JPY	19 870	384 117,78	1,54
Banques			1 515 084,23	6,09
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	EUR	52 190	493 299,88	1,98
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	32 889	437 094,81	1,76
KBC GROUPE	EUR	3 592	267 747,68	1,08
SVENSKA HANDELSBANKEN AB	SEK	25 420	253 722,33	1,02
UNICREDIT SPA	EUR	1 641	63 219,53	0,25
Chemins de fer			1 323 996,12	5,32
CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO	USD	1 802	176 649,95	0,71
CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY LIMITED	USD	2 687	187 791,59	0,75
CSX CORP	USD	6 578	204 994,75	0,82
EAST JAPAN RAILWAY CO	JPY	11 231	192 889,27	0,78
NORFOLK SOUTHERN CORP	USD	701	158 884,31	0,64
UNION PACIFIC CORP	USD	1 829	402 786,25	1,62
Chimie de base			241 448,03	0,97
ECOLAB INC	USD	1 067	241 448,03	0,97
Chimie de spécialité			230 448,51	0,93
AIR LIQUIDE	EUR	955	149 858,60	0,60
INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	USD	987	80 589,91	0,33
Composants et équipements électriques			400 342,91	1,61
FLEX LTD	USD	8 502	315 202,11	1,27
MONOLITHIC POWER SYSTEMS	USD	149	85 140,80	0,34
Construction individuelle			561 492,88	2,26
SEKISUI HOUSE LTD	JPY	24 161	561 492,88	2,26

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Conteneurs et emballages			392 405,90	1,58
BALL CORP	USD	1 256	66 869,42	0,27
BRAMBLES LIMITED	AUD	14 087	162 057,99	0,65
SMURFIT WESTROCK LIMITED	USD	3 143	163 478,49	0,66
Eau			166 941,48	0,67
AMERICAN WATER WORKS	USD	532	63 958,17	0,26
SEVERN TRENT PLC	GBP	3 395	102 983,31	0,41
Édition			90 856,68	0,36
RELX PLC	GBP	2 070	90 856,68	0,36
Électricité alternative			268 377,65	1,08
EDP RENOVAVEIS	EUR	5 259	52 800,36	0,21
ORSTED SH	DKK	2 710	117 815,82	0,48
SUNRUN INC	USD	10 944	97 761,47	0,39
Électricité conventionnelle			535 614,78	2,15
IBERDROLA SA	EUR	10 580	140 714,00	0,56
NEXTERA ENERGY INC	USD	5 704	394 900,78	1,59
Équipement électronique: autres			110 346,17	0,44
EMERSON ELECTRIC CO	USD	922	110 346,17	0,44
Équipements de technologie de production			414 685,70	1,67
ASML HOLDING N.V.	EUR	611	414 685,70	1,67
Équipements de télécommunications			568 159,92	2,28
CISCO SYSTEMS INC	USD	9 938	568 159,92	2,28
Équipements électroniques			596 173,56	2,40
HITACHI LTD	JPY	11 998	290 256,59	1,17
PENTAIR PLC	USD	1 306	126 929,83	0,51
TRIMBLE INC	USD	2 623	178 987,14	0,72
Équipements médicaux			647 889,56	2,60
DANAHER CORP	USD	472	104 633,12	0,42
DEXCOM INC	USD	752	56 478,07	0,23
INTUITIVE SURGICAL	USD	251	126 520,48	0,51
RESMED	USD	416	91 873,53	0,37
TERUMO CORP	JPY	3 551	66 813,42	0,27
THERMO FISHER SCIE	USD	275	138 158,62	0,55
WATERS CORP	USD	177	63 412,32	0,25
Fer et acier			195 418,75	0,79
NUCOR CORP	USD	733	82 615,58	0,33
STEEL DYNAMICS	USD	1 024	112 803,17	0,46
Fournitures médicales			265 182,54	1,07
BECTON DICKINSON & CO	USD	247	54 115,78	0,22
EDWARDS LIFESCIENCES	USD	1 143	81 715,39	0,33
STRYKER CORP	USD	231	80 320,18	0,32

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
WEST PHARMACEUTICAL	USD	155	49 031,19	0,20
Gestion financière			844 081,65	3,39
AMERICAN EXPRESS CO	USD	2 945	844 081,65	3,39
Gestionnaires d'actifs			68 712,25	0,28
EURAZEO SE	EUR	955	68 712,25	0,28
Habillement et accessoires			300 914,39	1,21
HERMES INTERNATIONAL	EUR	51	118 422,00	0,47
KERING	EUR	163	38 834,75	0,16
LULULEMON ATHLETICA	USD	389	143 657,64	0,58
Industries diversifiées			105 782,16	0,43
SIEMENS AG-NOM	EUR	561	105 782,16	0,43
Ingénierie industrielle			386 717,18	1,55
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	USD	4 324	386 717,18	1,55
Internet			92 005,49	0,37
SHOPIFY INC	USD	896	92 005,49	0,37
Logiciels			2 435 997,98	9,79
ADOBE INC	USD	566	243 060,24	0,98
AUTODESK INC	USD	278	79 351,48	0,32
MICROSOFT CORP	USD	2 755	1 121 422,02	4,51
ORACLE CORP	USD	2 021	325 233,65	1,31
PALO ALTO NETWORKS INC	USD	531	93 308,31	0,37
PTC	USD	328	58 241,78	0,23
SALESFORCE.COM	USD	1 122	362 258,10	1,46
SAP SE	EUR	648	153 122,40	0,61
Matériaux diversifiés			50 238,67	0,20
AVERY DENNISON CORP	USD	278	50 238,67	0,20
Matériaux et accessoires de construction			351 693,96	1,41
TRANE TECHNOLOGIES PLC	USD	986	351 693,96	1,41
Matériel de production d'énergie renouvelable			279 406,87	1,12
ENPHASE ENERGY	USD	1 885	125 023,47	0,50
SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	EUR	5 867	45 850,61	0,18
VESTAS WIND SYSTEM A/S	DKK	8 252	108 532,79	0,44
Outillage industriel			419 804,16	1,69
ABB LTD-NOM	CHF	2 590	135 426,82	0,54
DOVER CORP	USD	460	83 337,52	0,34
MITSUBISHI ELECTRIC CORP	JPY	7 487	123 618,46	0,50
XYLEM	USD	691	77 421,36	0,31
Pharmacie			1 927 791,16	7,75
AMGEN INC	USD	371	93 382,37	0,38
ASTRAZENECA PLC	GBP	1 250	158 260,76	0,64
ELI LILLY & CO	USD	655	488 324,48	1,96

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
GSK PLC	GBP	3 323	54 117,32	0,22
MERCK AND CO INC	USD	3 255	312 706,33	1,26
NOVO NORDISK AS	DKK	2 598	217 462,42	0,87
PFIZER INC	USD	3 807	97 537,14	0,39
PROCTER AND GAMBLE CO	USD	2 187	354 080,69	1,42
ROCHE HOLDING LTD	CHF	558	151 919,65	0,61
Pièces détachées d'automobiles			182 951,47	0,74
LKQ CORPORATION	USD	5 155	182 951,47	0,74
Produits alimentaires			196 329,08	0,79
GENERAL MILLS INC	USD	3 188	196 329,08	0,79
Produits de beauté			57 088,95	0,23
LOREAL SA	EUR	167	57 088,95	0,23
Produits de soin personnel			388 485,51	1,56
COLGATE PALMOLIVE CO	USD	4 425	388 485,51	1,56
Réassurance			259 553,88	1,04
MUENCHENER RUECKVERSICHERUNGS AG-NOM	EUR	218	106 187,80	0,43
SWISS RE AG	CHF	1 097	153 366,08	0,61
Restaurants et bars			285 107,48	1,15
CHIPOTLE MEXICAN GRILL CL A	USD	4 896	285 107,48	1,15
SCPI bien immobilier destiné à la vente au détail			123 624,00	0,50
UNIBAIL RODAMCO SE REITS	EUR	1 700	123 624,00	0,50
SCPI d'infrastructure			241 771,75	0,97
AMERICAN TOWER REDIT	USD	1 365	241 771,75	0,97
SCPI de bois			64 373,93	0,26
WEYERHAEUSER CO REIT	USD	2 368	64 373,93	0,26
Semi conducteurs			1 831 112,91	7,36
INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	EUR	2 022	63 490,80	0,25
NVIDIA CORP	USD	13 630	1 767 622,11	7,11
Services d'appui professionnels			137 590,49	0,55
ACCENTURE SHS CLASS A	USD	405	137 590,49	0,55
Services d'élimination des déchets			58 823,29	0,24
DARLING INGREDIENTS	USD	1 808	58 823,29	0,24
Services d'ingénierie et de passation de marchés			101 725,70	0,41
TETRA TECH	USD	2 644	101 725,70	0,41
Services de livraison			54 062,18	0,22
DEUTSCHE POST AG-NOM	EUR	1 591	54 062,18	0,22
Services financiers aux consommateurs			690 058,42	2,77
MASTERCARD INC SHS A	USD	1 357	690 058,42	2,77
Services informatiques			252 872,66	1,02
SERVICENOW INC	USD	247	252 872,66	1,02

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Services logiciels et informatiques			184 028,78	0,74
CYBERARK SOFTWARE LTD	USD	572	184 028,78	0,74
Services spécialisés aux consommateurs			553 272,43	2,22
EBAY INC	USD	9 248	553 272,43	2,22
Service traitement et d'élimination des déchets			467 498,03	1,88
WASTE MANAGEMENT INC	USD	2 399	467 498,03	1,88
Télécommunications filaires			310 017,90	1,25
KONINKLIJKE KPN NV	EUR	62 821	220 815,82	0,89
TELIA COMPANY AB	SEK	33 277	89 202,08	0,36
Voyage et tourisme			131 979,04	0,53
WEST JAPAN RAILWAY CO	JPY	7 679	131 979,04	0,53
Parts d'OPC et fonds d'investissements			**689 513,24**	**2,77**
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			**689 513,24**	**2,77**
OSTRUM SUSTAINABLE TERSORERIE FCP	EUR	52	689 513,24	2,77
Total			**24 840 769,30**	**99,86**

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
Libellé instrument	**Actif**	**Passif**	**Devise**	**Montant (*)**	**Devise**	**Montant (*)**
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

		Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
Libellé instrument	**Quantité/ Nominal**	**Actif**	**Passif**	**+/-**
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	**24 840 769,30**
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	**85 833,13**
Autres passifs (-)	**-51 067,38**
Total = actif net	**24 875 535,05**

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

BILAN actif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	**-**	**-**
Dépôts	**-**	**-**
Instruments financiers	**23 052 919,01**	**22 803 145,95**
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	22 631 677,97	21 642 334,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
Titres de créances négociables	-	-
Autres titres de créances	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	421 241,04	1 160 811,64
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	**13 671,58**	**337 340,42**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	13 671,58	337 340,42
Comptes financiers	**72 999,76**	**340 772,83**
Liquidités	72 999,76	340 772,83
Autres actifs	**-**	**-**
Total de l'actif	**23 139 590,35**	**23 481 259,20**

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	23 739 743,00	24 852 665,41
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-637 308,37	-1 817 887,48
• Résultat de l'exercice	-14 609,41	-19 306,49
Total des capitaux propres *(montant représentatif de l'actif net)*	**23 087 825,22**	**23 015 471,44**
Instruments financiers	**-**	**-**
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	**51 765,13**	**382 658,65**
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	51 765,13	382 658,65
Comptes financiers	**-**	**83 129,11**
Concours bancaires courants	-	83 129,11
Emprunts	-	-
Total du passif	**23 139 590,35**	**23 481 259,20**

HORS-bilan

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	4 455,00	1 021,10
• Produits sur actions et valeurs assimilées	435 250,00	429 248,96
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	**439 705,00**	**430 270,06**
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-1 350,73	-2 299,72
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	**-1 350,73**	**-2 299,72**
Résultat sur opérations financières (I - II)	**438 354,27**	**427 970,34**
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-450 941,65	-446 582,04
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	**-12 587,38**	**-18 611,70**
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-2 022,03	-694,79
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	**-14 609,41**	**-19 306,49**

annexes

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Règles d'évaluation des actifs

Les actions, obligations et valeurs assimilées de la zone euro sont valorisées sur la base des cours de clôture.

Les actions, obligations et valeurs assimilées hors zone euro sont valorisées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change à Paris le jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation par le gérant. Ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes de la zone euro sont évaluées au cours de compensation.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme conditionnels de la zone euro sont évaluées au cours de clôture du jour.

Les positions ouvertes sur les marchés à terme fermes et conditionnels hors zone euro sont évaluées sur la base des derniers cours connus, convertis en devise de comptabilité suivant le taux de change du jour.

Les parts de FCC, FCPR ou FCPI détenues sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les parts ou actions d'OPCVM ou FIA sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

Les titres de créances négociables et assimilés, qui font l'objet de transactions significatives, sont évalués par application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre. Toutefois, en l'absence de sensibilité particulière, les titres de créances d'une durée de vie résiduelle inférieure à 3 mois sont évalués selon une méthode linéaire.

Les titres reçus en pension sont inscrits en compte à leur date d'acquisition, pour la valeur fixée au contrat. Pendant la durée de détention des titres, ils sont maintenus à cette valeur augmentée des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont sortis du portefeuille au jour de l'opération de pension et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan, permettant une évaluation boursière des titres. La dette représentative des titres donnés en pension est affectée au passif du bilan à la valeur fixée au contrat augmentée des intérêts courus à payer.

Les titres empruntés sont évalués à leur valeur boursière. La dette représentative des titres empruntés est également évaluée à la valeur boursière augmentée des intérêts courus de l'emprunt.

Les titres prêtés sont sortis du portefeuille au jour du prêt, et la créance correspondante est inscrite à l'actif du bilan pour leur valeur de marché, augmentée des intérêts courus du prêt.

Les contrats d'échange de taux d'intérêts, de devises et corridors sont valorisés à leur valeur de marché par une méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. Cette valorisation peut être corrigée du risque de signature. Les intérêts des contrats d'échange de taux et de devises d'une durée inférieure ou égale à 3 mois, sont linéarisés sur la durée restante à courir selon une méthode linéaire.

Les créances, dettes et disponibilités libellées en devises sont réévaluées aux taux de change du jour connus à Paris.

Les dépôts à terme rémunérés sont évalués sur la base des caractéristiques de l'opération définies lors de la négociation.

Les options sur différence de taux CAP, FLOOR ou COLLAR sont valorisées selon une

méthode actuarielle. Dans le cas d'options d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois, les primes payées ou reçues sont lissées sur la durée restante à courir.

Méthode de comptabilisation

Les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du coupon encaissé.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus, et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

La commission de gestion est calculée hebdomadairement sur la base de l'actif net hors OPC gérés par la société de gestion.

Le cas échéant, les frais fixes sont provisionnés dans les comptes sur la base de la dernière facture connue ou du budget annoncé. En cas d'écart de provisions, un ajustement est opéré au paiement effectif des frais.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au FCP, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le Dépositaire et la Société de Gestion, et les taxes diverses.

Frais facturés au FCP	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	2.20% maximum
Frais indirect maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Non significatif
Commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Commission de surperformance	Actif net	Néant

Prestataire percevant des commissions de mouvement :

Sans objet.

Devise de comptabilité

EUR.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

annexes

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Parts C :

Résultat net : Capitalisation

Plus-values nettes réalisées : Capitalisation

annexes

2 évolution actif net

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	**23 015 471,44**	**22 892 559,70**
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	1 480 393,28	6 631 878,22
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-3 259 685,38	-2 601 847,71
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	1 135 618,24	511 750,89
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-1 545 980,50	-3 384 867,65
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-11 253,40	-79 837,16
Différences de change	-611 661,58	762 631,43
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	2 897 510,50	-1 698 184,58
- Différence d'estimation exercice N	*1 963 243,96*	*-934 266,54*
- Différence d'estimation exercice N-1	*-934 266,54*	*763 918,04*
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-12 587,38	-18 611,70
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	**23 087 825,22**	**23 015 471,44**

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	72 999,76
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	72 999,76	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	JPY	CAD	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	13 522 729,78	2 074 644,09	1 019 208,04	2 396 978,64
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	10 612,21	-	502,91	2 544,59
Comptes financiers	12 596,52	282,59	3 853,03	4 325,72
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances Opérations de change à terme de devises :	**13 671,58**
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Coupons a recevoir	13 659,71
Souscriptions à recevoir	11,87
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes Opérations de change à terme de devises :	**51 765,13**
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	51 071,56
RACHAT à payer	693,57
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Nombre de parts émises / rachetées pendant l'exercice	14 526,054	1 480 393,28	32 027,594	3 259 685,38
Commission de souscription / rachat		9,95		-
Rétrocessions		9,95		-
Commissions acquises à l'Opc		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	**1,86**
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	**-**
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	**-**
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital.....**néant**

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....**néant**

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée)	**-**
- Autres opérations temporaires	**-**

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :
Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions	**-**
- obligations	**-**
- titres de créances	**-**
- autres instruments financiers	**-**

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc	**-**
- autres instruments financiers	**-**

annexes

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

Acomptes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
-	-	-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**	**-**	**-**

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-14 609,41	-19 306,49
Total	**-14 609,41**	**-19 306,49**
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-14 609,41	-19 306,49
Total	**-14 609,41**	**-19 306,49**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	**-**	**-**

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes

(En devise de comptabilité de l'Opc)

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
Total acomptes	**-**	**-**

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-637 308,37	-1 817 887,48
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	**-637 308,37**	**-1 817 887,48**
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-637 308,37	-1 817 887,49
Total	**-637 308,37**	**-1 817 887,49**
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

annexes

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Devise EUR	**29.12.2023**	30.12.2022	31.12.2021	-	-
Actif net	**23 087 825,22**	23 015 471,44	22 892 559,70	-	-
Nombre de parts en circulation	**215 434,745**	232 936,285	195 181,95	-	-
Valeur liquidative	**107,16**	98,8	117,28	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)	**-**	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) [1]	**-**	-	-	-	-
Capitalisation unitaire [2]	**-3,02**	-7,88	5,38	-	-

[1] *En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les parts en circulation à cette date.*

[2] *La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.*

Date de création du Fonds : 08 janvier 2021.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
Valeurs mobilieres						
Action						
CH0012221716	ABB LTD-NOM	PROPRE	2 699,00	108 285,15	CHF	0,47
US0028241000	ABBOTT LABORATORIES	PROPRE	3 309,00	329 716,77	USD	1,43
US00287Y1091	ABBVIE INC	PROPRE	1 249,00	175 220,69	USD	0,76
IE00B4BNMY34	ACCENTURE SHS CLASS A	PROPRE	421,00	133 737,48	USD	0,58
US00724F1012	ADOBE INC	PROPRE	589,00	318 107,45	USD	1,38
FR0000120073	AIR LIQUIDE	PROPRE	905,00	159 388,60	EUR	0,69
US0152711091	ALEXANDRIA REAL ESTATE EQUITIES REIT	PROPRE	571,00	65 528,15	USD	0,28
DE0008404005	ALLIANZ SE-NOM	PROPRE	944,00	228 400,80	EUR	0,99
US0258161092	AMERICAN EXPRESS CO	PROPRE	3 069,00	520 478,40	USD	2,25
US03027X1000	AMERICAN TOWER REDIT	PROPRE	1 423,00	278 094,64	USD	1,20
US0304201033	AMERICAN WATER WORKS	PROPRE	555,00	66 314,62	USD	0,29
US0311621009	AMGEN INC	PROPRE	387,00	100 904,12	USD	0,44
NL0010273215	ASML HOLDING N.V.	PROPRE	677,00	461 510,90	EUR	2,00
GB0009895292	ASTRAZENECA PLC	PROPRE	1 303,00	159 388,38	GBP	0,69
US0527691069	AUTODESK INC	PROPRE	290,00	63 919,97	USD	0,28
US0534841012	AVALONBAY COMMUNITIE REIT	PROPRE	440,00	74 572,76	USD	0,32
US0584981064	BALL CORP	PROPRE	1 309,00	68 160,67	USD	0,30
ES0113211835	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	PROPRE	54 370,00	447 247,62	EUR	1,94
DE0005190003	BAYERISCHE MOTORENWERKE	PROPRE	586,00	59 057,08	EUR	0,26
US09062X1037	BIOGEN INC	PROPRE	327,00	76 601,45	USD	0,33
AU000000BXB1	BRAMBLES LIMITED	PROPRE	14 676,00	123 289,64	AUD	0,53
US1101221083	BRISTOL MYERS SQUIBB CO	PROPRE	4 452,00	206 791,40	USD	0,90
CA1363751027	CANADIAN NATIONAL RAILWAY CO	PROPRE	1 878,00	214 733,56	CAD	0,93
CA13646K1084	CANADIAN PACIFIC KANSAS CITY LIMITED	PROPRE	2 800,00	201 532,34	CAD	0,87
US15135B1017	CENTENE	PROPRE	1 057,00	71 008,89	USD	0,31

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US15961R1059	CHARGEPT HOLDINGS INC	PROPRE	10 284,00	21 784,78	USD	0,09
US1941621039	COLGATE PALMOLIVE CO	PROPRE	1 492,00	107 660,63	USD	0,47
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	36 538,00	469 586,38	EUR	2,03
AU000000CSL8	CSL LTD	PROPRE	621,00	109 957,16	AUD	0,48
US1264081035	CSX CORP	PROPRE	6 853,00	215 084,88	USD	0,93
JP3475350009	DAIICHI SANKYO CO LTD	PROPRE	2 400,00	59 671,15	JPY	0,26
US2358511028	DANAHER CORP	PROPRE	492,00	103 036,51	USD	0,45
US2372661015	DARLING INGREDIENTS	PROPRE	1 884,00	85 003,00	USD	0,37
DE0005552004	DEUTSCHE POST AG-NOM	PROPRE	1 658,00	74 369,59	EUR	0,32
US2521311074	DEXCOM INC	PROPRE	784,00	88 070,03	USD	0,38
KR7336260005	DOOSAN FUEL CELL CO LTD	PROPRE	5 490,00	89 526,88	KRW	0,39
JP3783600004	EAST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	3 900,00	203 572,70	JPY	0,88
US2786421030	EBAY INC	PROPRE	9 635,00	380 463,22	USD	1,65
US2788651006	ECOLAB INC	PROPRE	834,00	149 752,32	USD	0,65
US2810201077	EDISON INTERNATIONAL	PROPRE	1 202,00	77 790,23	USD	0,34
ES0127797019	EDP RENOVAVEIS	PROPRE	3 779,00	70 005,98	EUR	0,30
US28176E1082	EDWARDS LIFESCIENCES	PROPRE	1 191,00	82 210,43	USD	0,36
US0367521038	ELEVANCE HEALTH INC	PROPRE	429,00	183 134,24	USD	0,79
US5324571083	ELI LILLY & CO	PROPRE	559,00	294 982,37	USD	1,28
US29355A1079	ENPHASE ENERGY	PROPRE	2 329,00	278 598,71	USD	1,21
US29476L1070	EQUITY RESIDENTIAL REIT	PROPRE	971,00	53 760,34	USD	0,23
FR0000121121	EURAZEO SE	PROPRE	3 901,00	280 286,85	EUR	1,21
US30040W1080	EVERSOURCE ENERGY	PROPRE	6 142,00	343 171,36	USD	1,49
US34379V1035	FLUENCE ENERGY INC	PROPRE	6 207,00	134 012,54	USD	0,58
GB00BN7SWP63	GSK PLC	PROPRE	3 462,00	57 937,71	GBP	0,25
US41068X1000	HANNON ARMSTRONG SUSTAINABLE REIT	PROPRE	12 487,00	311 765,23	USD	1,35
US40412C1018	HCA HEALTHCARE RG REGISTERED SHS	PROPRE	430,00	105 365,86	USD	0,46
US42250P1030	HEALTHPEAK PPTYS INC REIT	PROPRE	2 168,00	38 859,73	USD	0,17
FR0000052292	HERMES INTERNATIONAL	PROPRE	53,00	101 696,40	EUR	0,44
US42824C1099	HEWLETT PACKARD ENTERPRISE	PROPRE	4 666,00	71 722,88	USD	0,31

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US4448591028	HUMANA	PROPRE	232,00	96 149,84	USD	0,42
ES0144580Y14	IBERDROLA SA	PROPRE	11 022,00	130 831,14	EUR	0,57
AU000000IEL5	IDP EDUCATION LTD SHS	PROPRE	7 401,00	91 569,60	AUD	0,40
DE0006231004	INFINEON TECHNOLOGIES AG-NOM	PROPRE	2 107,00	79 644,60	EUR	0,34
GB00BMJ6DW54	INFORMA PLC	PROPRE	22 072,00	198 980,39	GBP	0,86
US4595061015	INTERNATIONAL FLAVORS & FRAGRANCES	PROPRE	765,00	56 073,91	USD	0,24
US46120E6023	INTUITIVE SURGICAL	PROPRE	261,00	79 709,37	USD	0,35
US4657411066	ITRON INC	PROPRE	2 173,00	148 538,66	USD	0,64
JP3039710003	JAPAN METROPOLITAN FUND INVESTMENT CORPORATION	PROPRE	10,00	6 543,23	JPY	0,03
JP3027680002	JAPAN REAL ESTATE INVESTMENT	PROPRE	16,00	59 999,92	JPY	0,26
BE0003565737	KBC GROUPE	PROPRE	3 742,00	219 730,24	EUR	0,95
FR0000121485	KERING	PROPRE	109,00	43 491,00	EUR	0,19
NL0000009082	KONINKLIJKE KPN NV	PROPRE	65 445,00	204 057,51	EUR	0,88
US5018892084	LKQ CORPORATION	PROPRE	5 371,00	232 363,27	USD	1,01
FR0000120321	LOREAL SA	PROPRE	173,00	77 962,45	EUR	0,34
US5500211090	LULULEMON ATHLETICA	PROPRE	405,00	187 455,26	USD	0,81
US57636Q1040	MASTERCARD INC SHS A	PROPRE	1 413,00	545 565,23	USD	2,36
DE0007100000	MERCEDES BENZ GROUP AG	PROPRE	1 357,00	84 880,35	EUR	0,37
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	PROPRE	1 777,00	175 375,49	USD	0,76
NZMELE0002S7	MERIDIAN ENERGY LTD	PROPRE	27 102,00	86 057,82	NZD	0,37
US5949181045	MICROSOFT CORP	PROPRE	3 024,00	1 029 416,52	USD	4,46
US60770K1079	MODERNA INC	PROPRE	741,00	66 711,13	USD	0,29
JP3733000008	NEC CORP	PROPRE	13 300,00	713 109,02	JPY	3,09
US65339F1012	NEXTERA ENERGY INC	PROPRE	5 943,00	326 780,27	USD	1,42
US65341B1061	NEXTERA ENERGY PARTNERS	PROPRE	3 407,00	93 791,58	USD	0,41
US6558441084	NORFOLK SOUTHERN CORP	PROPRE	731,00	156 424,01	USD	0,68
CA6665111002	NORTHLAND POWER INC	PROPRE	4 447,00	73 485,71	CAD	0,32
DK0062498333	NOVO NORDISK AS	PROPRE	2 707,00	253 503,79	DKK	1,10
US67066G1040	NVIDIA CORP	PROPRE	2 966,00	1 329 672,31	USD	5,76
US6819191064	OMNICOM GROUP INC	PROPRE	2 937,00	230 009,39	USD	1,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US68389X1054	ORACLE CORP	PROPRE	2 106,00	201 000,84	USD	0,87
DK0060094928	ORSTED SH	PROPRE	2 824,00	141 795,71	DKK	0,61
GB0006776081	PEARSON	PROPRE	7 004,00	77 932,69	GBP	0,34
US7170811035	PFIZER INC	PROPRE	3 967,00	103 390,15	USD	0,45
US72919P2020	PLUG POWER	PROPRE	7 335,00	29 880,51	USD	0,13
US7427181091	PROCTER AND GAMBLE CO	PROPRE	477,00	63 277,58	USD	0,27
US74340W1036	PROLOGIS REIT	PROPRE	2 619,00	316 039,20	USD	1,37
US7445731067	PUBLIC SERVICE ENTERPRISE GROU	PROPRE	1 583,00	87 629,97	USD	0,38
CA7481932084	QUEBECOR SUB VTG B	PROPRE	21 517,00	465 615,71	CAD	2,02
US75886F1075	REGENERON PHARMA	PROPRE	221,00	175 713,66	USD	0,76
GB00B2B0DG97	RELX PLC	PROPRE	2 157,00	77 413,54	GBP	0,34
US7611521078	RESMED	PROPRE	313,00	48 741,47	USD	0,21
CH0012032048	ROCHE HOLDING LTD	PROPRE	582,00	153 059,05	CHF	0,66
US79466L3024	SALESFORCE.COM	PROPRE	1 168,00	278 230,68	USD	1,21
DE0007164600	SAP SE	PROPRE	676,00	94 288,48	EUR	0,41
JP3420600003	SEKISUI HOUSE LTD	PROPRE	26 670,00	536 367,66	JPY	2,32
US81762P1021	SERVICENOW INC	PROPRE	257,00	164 366,93	USD	0,71
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	PROPRE	3 537,00	105 267,13	GBP	0,46
US82489W1071	SHOALS TECHNOLOGIES GROUP INC	PROPRE	5 372,00	75 572,24	USD	0,33
DE0007236101	SIEMENS AG-NOM	PROPRE	585,00	99 403,20	EUR	0,43
ES0165386014	SOLARIA ENERGIA Y MEDIO AMBIENTE SA	PROPRE	6 113,00	113 762,93	EUR	0,49
US8636671013	STRYKER CORP	PROPRE	240,00	65 061,69	USD	0,28
US86745K1043	SUNNOVA ENERGY INTERNATIONAL INC	PROPRE	5 128,00	70 793,46	USD	0,31
US86771W1053	SUNRUN INC	PROPRE	11 402,00	202 617,35	USD	0,88
SE0007100599	SVENSKA HANDELSBANKEN AB	PROPRE	26 482,00	260 359,75	SEK	1,13
SE0000667925	TELIA COMPANY AB	PROPRE	24 018,00	55 511,62	SEK	0,24
US1255231003	THE CIGNA GROUP	PROPRE	558,00	151 263,39	USD	0,66
US8835561023	THERMO FISHER SCIE	PROPRE	286,00	137 424,47	USD	0,60
CA8849038085	THOMSON REUTERS CORP	PROPRE	480,00	63 840,72	CAD	0,28
JP3633400001	TOYOTA MOTOR CORP	PROPRE	20 700,00	344 327,54	JPY	1,49

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0013326246	UNIBAIL RODAMCO SE REITS	PROPRE	1 771,00	118 515,32	EUR	0,51
US9078181081	UNION PACIFIC CORP	PROPRE	1 906,00	423 800,95	USD	1,84
US92276F1003	VENTAS INC REIT	PROPRE	1 307,00	58 969,70	USD	0,26
US92338C1036	VERALTO CORPORATION	PROPRE	164,00	12 212,59	USD	0,05
DK0061539921	VESTAS WIND SYSTEM A/S	PROPRE	8 597,00	247 142,63	DKK	1,07
US94106L1098	WASTE MANAGEMENT INC	PROPRE	1 051,00	170 401,58	USD	0,74
US95040Q1040	WELLTOWER INC REIT	PROPRE	1 283,00	104 728,29	USD	0,45
JP3659000008	WEST JAPAN RAILWAY CO	PROPRE	4 000,00	151 052,87	JPY	0,65
US9621661043	WEYERHAEUSER CO REIT	PROPRE	2 467,00	77 651,37	USD	0,34
US98419M1009	XYLEM	PROPRE	720,00	74 538,72	USD	0,32
Total Action				***22 631 677,97***		***98,02***
O.P.C.V.M.						
FR0007075122	OSTRUM SUSTAINABLE TERSORERIE FCP	PROPRE	33,00	421 241,04	EUR	1,82
Total O.P.C.V.M.				***421 241,04***		***1,82***
Total Valeurs mobilieres				***23 052 919,01***		***99,85***
Liquidites						
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-693,57	-693,57	EUR	-0,00
	BANQUE AUD SGP	PROPRE	488,17	301,54	AUD	0,00
	BANQUE CAD SGP	PROPRE	5 612,32	3 853,03	CAD	0,02
	BANQUE CHF SGP	PROPRE	800,08	860,58	CHF	0,00
	BANQUE DKK SGP	PROPRE	900,47	120,79	DKK	0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	51 941,90	51 941,90	EUR	0,22
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	941,10	1 086,03	GBP	0,00
	BANQUE HKD SGP	PROPRE	1 845,25	213,92	HKD	0,00
	BANQUE JPY SGP	PROPRE	44 008,00	282,59	JPY	0,00
	BANQUE NOK SGP	PROPRE	4 040,30	360,15	NOK	0,00
	BANQUE NZD SGP	PROPRE	116,57	66,81	NZD	0,00
	BANQUE SEK SGP	PROPRE	1 212,00	108,87	SEK	0,00
	BANQUE SGD SGP	PROPRE	1 758,83	1 207,03	SGD	0,01
	BANQUE USD SGP	PROPRE	13 914,75	12 596,52	USD	0,05

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	11,87	11,87	EUR	0,00
Total BANQUE OU ATTENTE				***72 318,06***		***0,31***
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTADM	PROPRE	-14 722,78	-14 722,78	EUR	-0,06
	PRCOMGESTDEP	PROPRE	-2 746,85	-2 746,85	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-23 888,80	-23 888,80	EUR	-0,10
	PRHONOCAC	PROPRE	-1 617,81	-1 617,81	EUR	-0,01
	PRREMU SOC GEST	PROPRE	-8 095,32	-8 095,32	EUR	-0,04
Total FRAIS DE GESTION				***-51 071,56***		***-0,22***
Total Liquidites				***21 246,50***		***0,09***
Coupons						
Action						
US0152711091	ALEXANDRIA REAL EQS	ACHLIG	571,00	459,53	USD	0,00
US03027X1000	AMERICAN TOWER REITS	ACHLIG	1 423,00	1 532,95	USD	0,01
US0534841012	AVALONBAY COMMU REIT	ACHLIG	440,00	460,06	USD	0,00
CA13646K1084	CANADIAN PACI KAN C	ACHLIG	2 800,00	273,93	CAD	0,00
US2358511028	DANAHER CORP	ACHLIG	492,00	74,83	USD	0,00
US2788651006	ECOLAB INC	ACHLIG	834,00	301,24	USD	0,00
US2810201077	EDISON INTL	ACHLIG	1 202,00	594,12	USD	0,00
US29476L1070	EQUITY RESIDENT REIT	ACHLIG	971,00	407,64	USD	0,00
GB00BN7SWP63	GSK PLC	ACHLIG	3 571,00	576,93	GBP	0,00
US41068X1000	HANNON ARMSTG REIT	ACHLIG	12 487,00	3 125,57	USD	0,01
US42824C1099	HP ENTERPRISE CO	ACHLIG	4 813,00	396,49	USD	0,00
US4448591028	HUMANA	ACHLIG	232,00	130,10	USD	0,00
US4595061015	INTL FLAVORS&FRAGRA	ACHLIG	765,00	392,67	USD	0,00
US58933Y1055	MERCK AND CO INC	ACHLIG	1 777,00	867,06	USD	0,00
CA6665111002	NORTHLAND POWER	ACHLIG	4 447,00	228,98	CAD	0,00
US6819191064	OMNICOM GROUP INC	ACHLIG	2 937,00	1 302,79	USD	0,01
GB00B1FH8J72	SEVERN TRENT PLC	ACHLIG	3 648,00	1 967,66	GBP	0,01
US8636671013	STRYKER CORP	ACHLIG	240,00	121,67	USD	0,00
US8835561023	THERMO FISCHER SCIEN	ACHLIG	286,00	63,43	USD	0,00

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
US92276F1003	VENTAS INC REIT	ACHLIG	1 307,00	372,71	USD	0,00
US92338C1036	VERALTO RG WM	ACHLIG	164,00	9,35	USD	0,00
Total Action				***13 659,71***		***0,06***
Total Coupons				***13 659,71***		***0,06***
Total SG MIROVA ACTIONS MONDE CLIMAT				**23 087 825,22**		**100,00**

INFORMATIONS SFDR

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à une objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause pas de prejudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classficiation institué par le règlement de (UE) 2020/852, qui dresse une liste **d'activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la Taxonomie.

Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales du produit financier sont atteintes.

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit: SG MIROVA ACTIONS MONDE CLIMAT (le « Fonds »)

Identifiant d'entité juridique: 969500EEEGPGFXPNVY80

Caractéristiques environmentales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☐ **Oui**	☒ **Non**
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental : ___%**	☐ Il promouvait des caractéristiques environnemantales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissements durable, il présentait une proportion de 40% d'investissements durables
☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE	☐ ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE
	☐ ayant un objectif social
☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social : ___%**	☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Les caractéristiques environnementales et/ou sociales reposent sur des décisions d'investissement ayant une approche combinant une analyse financière fondamentale et une analyse extrafinancière à travers la prise en compte des critères ESG (Environnement, Social, Gouvernance).

L'analyse de chaque pilier ESG repose sur la prise en compte de :

- Enjeux universels tels que :

  - Environnement : la production d'énergie, l'éco-design et le recyclage,
  - Social : pratiques en matière de santé et sécurité des employés ou les droits et conditions de travail dans la chaîne d'approvisionnement,
  - Gouvernance : répartition de la valeur ou l'éthique des affaires…

- D'enjeux spécifiques aux différents secteurs d'activité (l'eau, les énergies renouvelables, la santé, ou plus généralement le changement climatique, l'éco-efficience, le vieillissement de la population …).

Elle permet ainsi d'évaluer les entreprises qui parviennent le mieux, d'une part, à limiter les risques ESG auxquels elles sont confrontées et, d'autre part, à saisir les opportunités liées au développement durable.

La sélection des valeurs en portefeuille est fondée sur une approche responsable thématique « Climat », au travers de la recherche de sociétés spécialisées dans les solutions bas carbone afin d'offrir une haute performance en termes d'émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du portefeuille (c'est-à-dire un portefeuille dont les niveaux agrégés d'émissions induites et évitées pourraient, selon l'analyse du Délégataire de la Gestion Financière répondre positivement aux enjeux de la transition énergétique).

Aucun indice spécifique n'a été désigné comme indice de référence pour déterminer si le Fonds est aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales qu'il promeut.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Caracteristiques	***Indicateur***	***Définition***	***% N***
Environnement	Pourcentage d'actifs alignés sur les objectifs	Le pourcentage des actifs du Fonds aligné sur les objectifs d'investissement durable, mesuré selon le cadre d'opinion sur la durabilité développé en interne, démontrant l'incidence positive nette du portefeuille sur la réalisation des ODD	***97%***
	Pourcentage de la contribution des actifs du Fonds par ODD		***40%***
Environnement	Les émissions «induites» (tCO2/M€)	L'incidence estimée du Fonds sur l'augmentation moyenne de la température mondiale, en tenant compte de l'empreinte carbone de chaque société dans laquelle le Fonds investit tout au long de son cycle de vie (c'est-à-dire les émissions de scope 1, 2 et 3) et en se concentrant sur deux indicateurs principaux	***69***
	Les émissions «évitées» (tCO2/M€)		***17***

…et par rapport aux périodes précédentes ?

Les indicateurs de durabilité ont changés par rapport aux années précédentes. L'année dernière, les indicateurs étaient les suivants : l'empreinte carbonne ainsi que la note moyenne de controverse.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?

Le Fonds a l'intention de réaliser notamment des investissements durables via l'approche suivante :

Le Délégataire de la Gestion Financière évalue l'impact positif et négatif des entreprises sur la réalisation des ODD et vise à investir dans des entreprises contribuant positivement aux ODD sans avoir d'incidence négative significative sur les autres ODD selon une analyse extrafinancière telle que décrite ci-dessous dans la rubrique relative aux éléments contraignants de la stratégie d'investissements en vue d'atteindre l'objectif d'investissement durable.

En complément, le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notammentt réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

La méthodologie d'analyse exclusive du Délégataire de Gestion Financière a été élaboré pour évaluer l'incidence globale des actifs sur la durabilité et pour identifier les investissements cibles qui contribuent aux ODD sans avoir d'incidence négative importante sur les autres ODD. Le résultat de cette analyse est transcrit dans l'Opinion sur la durabilité émis pour chaque entreprise en portefeuille par l'équipe de recherche ESG du Délégataire de Gestion Financière évaluant la compatibilité des modèle économique des entreprises avec les enjeux du développement durable.

Dans le cadre de cette approche, une étape fondamentale consiste à identifier les risques d'impacts négatifs provenant des activités des entreprises et à analyser la qualité des mesures de l'entreprise pour atténuer ces risques (le « test DNSH »).

Suite à cette analyse qualitative, le Délégataire de Gestion Financière émet un avis contraignant sur la base duquel les sociétés dont les activités économiques et/ou pratiques réputées avoir un impact négatif significatif sur la réalisation d'un ou de plusieurs ODD sont systématiquement exclues de l'univers d'investissement indépendamment de leur contribution positive.

Conformément à la Politique sectorielle « Défense » du groupe Société Générale qui répond aux obligations des conventions d'Ottawa (1999) et d'Oslo (2008) applicables à l'ensemble des sociétés de gestion françaises, les entreprises impliquées dans des activités liées à des

armes prohibées ou controversées (mines anti-personnelles, bombes à sous-munitions, armes à uranium appauvri), sont exclues de l'univers d'investissement du Fonds.

En outre, au regard de la politique d'investissement de la Société de Gestion, les entreprises dont la note de controverse est très sévère (rouge) selon la nomenclature MSCI ESG Research sont exclues de l'univers d'investissement. La note de controverse est notamment une mesure d'alerte des risques réputationnels et opérationnels auxquels les entreprises sont exposées lorsqu'elles contreviennent directement ou indirectement aux 10 grands principes du Pacte Mondial des Nations Unies en matière de droits de l'Homme, normes internationales du travail, environnement et lutte contre la corruption. Une controverse très sévère peut potentiellement se traduire in fine par de lourdes pénalités financières.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales, et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, le Délégataire de la Gestion Financière prend en compte systématiquement les indicateurs qui sont réputés indiquer la présence d'incidences négatives principales (PAI) (y compris la prise en compte des données relatives aux indicateurs PAI obligatoires).

Les impacts négatifs sont priorisés en fonction des spécificités des secteurs et des modèles économiques des entreprises dans lesquelles le Délégataire de Gestion Financière envisage d'investir, en utilisant une combinaison de critères basés sur :

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux impacts environnementaux sur la base de données scientifiques provenant d'organisations internationales (intensité énergétique, impacts sur la biodiversité, etc.),

- l'analyse de l'exposition de l'entreprise aux problématiques sociales liées au droit du travail et à la gestion des ressources humaines au regard des risques pouvant émerger de son modèle économique, de ses procédés de fabrication et de ses fournisseurs (ex. exposition aux risques pour la santé et la sécurité, exposition aux pays présentant des risques spécifiques pour les droits de l'homme, etc.),

- l'analyse de l'empreinte de l'entreprise sur les communautés locales et les consommateurs,

- la surveillance des controverses en cours ou potentielles,

Lorsque le Délégataire de Gestion Financière estime que les procédures et pratiques de la société émettrice sont insuffisantes pour atténuer les risques environnementaux, sociau et de gouvernance, notamment en ce qui concerne les PAI pertinentes, l'impact de la société est jugé négatif, ce qui la rend inéligible à l'investissement.

Lorsque les données nécessaires au calcul de certains indicateurs PAI ne sont pas disponibles, le Délégataire de Gestion Financière pourra recourir à des proxies qualitatifs ou quantitatifs qui portent sur les thématiques similaires aux indicateurs PAI en question.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme?

Dans le cadre de son évaluation de l'impact négatif, le Délégataire de Gestion Financière examine les entreprises en fonction du respect des Principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales et des Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme. Inversement, le Délégataire de Gestion Financière examine continuellement les antécédents et le flux de nouvelles des entreprises pour

identifier les controverses importantes. L'implication des entreprises et les mesures de remédiation sont prises en compte. Le risque de violation potentielle peut être contrôlé à travers des actions d'engagement du Délégataire de Gestion Financière avec l'entreprises afin d'obtenir des garanties supplémentaires.

Enfin, les sociétés dont le Délégataire de Gestion Financière estime qu'elles ont violé de façon grave les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales ou les Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme sont reconnues comme causant un préjudice important et, par conséquent, ne sont plus éligibles à l'investissement.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Le Fonds prend en considération les principales incidences négatives suivantes sur les facteurs de durabilité:

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	Élément de mesure	Impact (N)	Impact (N-1)	Commentaire
1	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	464.82	418.41	- Politique d'exclusion charbon - Politique « Standards minimums et exclusions » du Delegataire -Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
		Émissions de GES de niveau 2	189.99	149.40	
		Émissions de GES de niveau 3	5 956.85	4 887.24	
		Émissions totales de GES	6 611.67	5 455.06	
2	Empreinte carbone	Empreinte carbone	265.79	236.27	
3	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	2 530.42	2 319.61	
4	Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	0.19%	1%	
5	Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	33.06%	42.10%	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
6	Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	0	0	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
7	Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	0%	0%	- Politique d'exclusions liée à la déforestation : Huile de Palme -Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur

	Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité	***Élément de mesure***	***Impact (N)***	***Impact (N-1)***	***Commentaire***
8	*Rejets dans l'eau*	*Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée*	*0*	*0*	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
9	Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	*0.04*	*0.15*	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
10	Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	*0*	*0*	- Politique d'exclusions "Controverses" - Politique « Standards minimums et exclusions » du Delegataire
11	Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	*10.52%*	*20%*	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
12	Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Ecart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	*0%*	*0%*	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
13	Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	*35.76%*	*34%*	-Intégration dans l'analyse spécifique de chaque secteur si l'enjeu est jugé pertinent pour ce secteur
14	Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	*0%*	*0%*	- Politique d'exclusions Défense controversée - Politique « Standards minimums et exclusions » du Delegataire

Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

La liste comprend les investissements constituent la **plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : 29/12/2023 au 31/12/2024

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
OSTRUM SUSTAINABLE TERSORERIE FCP	OPC monétaire	0.00%	France
NVIDIA CORP	Semi conducteurs	7.11%	Etats-Unis
NEC CORP	equipements de telecommunications	0.00%	Japon
CISCO SYSTEMS INC	equipements de telecommunications	2.28%	Etats-Unis
OMNICOM GROUP INC	Agences de medias	2.66%	Etats-Unis
QUEBECOR SUB VTG B	Média	0.00%	Canada
OTIS WORLDWIDE CORPORATION	Ingenierie industrielle	1.55%	Etats-Unis
ABBOTT LABORATORIES	Produits de santé	0.00%	Etats-Unis
EVERSOURCE ENERGY	Electricité	0.00%	Etats-Unis
TRANE TECHNOLOGIES PLC	Materiaux et acessoires de construction	1.41%	Ireland

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

La proportion d'investissement liés à la durabilité est de 40%

Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

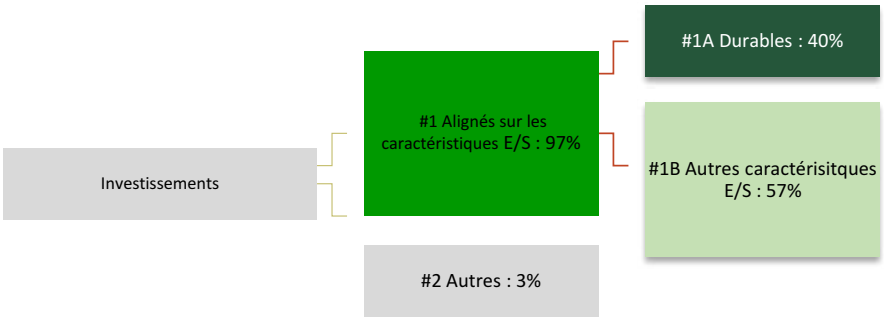

Rapport périodique - SG MIROVA ACTIONS MONDE CLIMAT – 31-12-2024 8

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne **l'énergie nucléaire**, les critères comprennnent des règles complètes en matières du sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les activités habilitantes permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les activités transitoires sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbonne et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utlisiés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :
- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social.
- La sous-catégorie **# #1B Autres caractéritisques E/S** couvrant les investissements alignés avec les caracatéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas qualifiés d'investissements durables

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les secteurs économiques des investissements réalisés sont les suivants :

Logiciels	9.81%
Pharmacie	7.75%
Semi conducteurs	7.37%
Services financiers aux consommateurs	6.16%
Banques	6.09%
Chemins de fer	5.32%
Agences de medias	3.63%
OPC Article 8	2.77%
equipements medicaux	2.61%
equipements electroniques	2.40%
equipements de telecommunications	2.28%
Construction individuelle	2.26%
Services specialises aux consommateurs	2.22%
electricite conventionnelle	2.16%
Automobiles	2.00%
Service traitement et d elimination des dechets	1.88%
Outillage industriel	1.69%
Equipement de technologie de production	1.67%
Composants et equipements electriques	1.61%
Conteneurs et emballages	1.58%
Produits de soin personnel	1.56%
Ingenierie industrielle	1.55%
Materiaux et acessoires de construction	1.41%
Telecommunications filaires	1.25%
Habillement et accessoires	1.22%
Restaurants et bars	1.15%
Materiel de production d'energie renouvelable	1.12%
Assurance Services complets	1.08%
Fournitures medicales	1.07%
electricite alternative	1.07%
Reassurance	1.05%
Services informatiques	1.02%

Les activités alignées sur la Taxonomie sont exprimées en pourcentage :
- **Du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi ;
- **Des dépenses d'investissements** (CapEx) pour montrer les investisselents verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi pour une transition vers une économie verte par exemple ;
- **Des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour les refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Fonds prend en compte l'alignement des entreprises aux 2 premiers objectifs environnementaux de la Taxonomie Européenne : l'atténuation des changements climatiques et l'adaptation aux changements climatiques. Dans la mesure où les données actuellement disponibles correspondent à des approximations, la Société de Gestion mettra à la disposition des investisseurs, dans une future version du prospectus, des informations actualisées sur le degré d'alignement du Fonds avec les activités économiques durables sur le plan environnemental à l'issue de ses travaux de collecte et d'analyse des données en sa possession.
En conséquence, pour le moment le taux d'alignement du Fonds à la taxonomie de l'UE correspond à 0% de ses investissements durables.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE[1] ?

Oui :

Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire

X
Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*

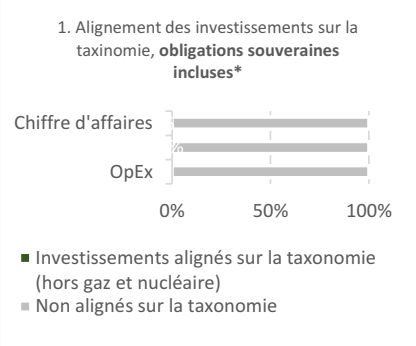

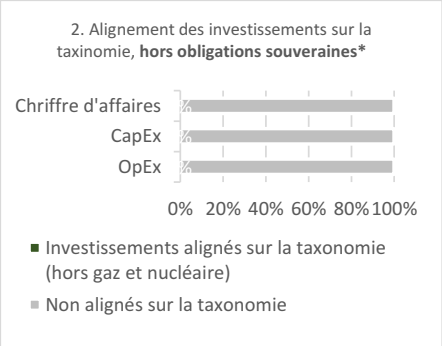

* *Aux fins de ces graphiques, les "obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.*

[1]Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléraire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si ekkes contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne sausent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE –voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'Ue sont définis dans la règlements délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas en compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

Quelle était la proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes

La proportion des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 2 %.

Où se situe le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE par rapport aux périodes de référence précédentes ?

Non applicable

Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Bien qu'il investisse à hauteur minimale de 60% dans des investissements durables, le Fonds n'a pas défini de part minimale des investissements durables ayant une contribution nette positive à un des ODD environnementaux (i.e. ODD 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14 et 15) et sans contribution aux objectifs environnementaux tel qu'énoncés par le Règlement Taxonomie.

Quelle était la proportion d'investissement durable sur le plan social ?

Bien qu'il investisse à hauteur minimale de 60% dans des investissements durables, le Fonds n'a pas défini de part minimale des investissement durables ayant une contribution nette positive à un des ODD sociaux (i.e. ODD 1, 2, 3, 4, 5, 8, 10, 16 et 17).

Quels étaient les investissements inclus dans la catégories « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le Fonds a investi 3% de son actif net dans la catégorie « #2 Autres » (Liquidités) dans des liquidités, dépôts ou des parts ou actions d'OPCVM monétaires, français ou européens.

Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période référence ?

Les mesures prisent pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales sont les suivantes :

- Exclusion Groupe (Défense, Charbon, Huile de Palme, Conventional and Unconventional Oil & Gas, rating CCC, Controverse Rouge, Tabac)
- Respect de la couverture MSCI minimum de 90% du portefeuille
- Respect de l'approche ESG :
  - Sélectivité : réduction de l'univers de 20% des notes ESG les plus faibles
  - Ou Amélioration de note : la note ESG du portefeuille > à la note ESG de l'univers d'investissement réduit de 20% des notes ESG les plus faibles
- Contrôle du seuil minimum d'investissement durable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

Aucun indice n'a été désigné comme indice de référence pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

- ***En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?***

  Non applicable

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?***

  Non applicable